

## **Communiqué de presse**

### **Clôture du Débat Public RN 13 : premières conclusions**

400 personnes ont assisté à la soirée de clôture du débat public sur le projet de dénivellation et de couverture de la RN 13 à Neuilly-sur-Seine, mardi 30 mai, au théâtre de Neuilly, en présence de M. Michel Bart, préfet des Hauts-de-Seine.

9 réunions publiques et trois mois de débat ont permis de dégager les premiers axes de réflexion sur l'aménagement global de l'avenue Charles de Gaulle, qui avec un trafic quotidien de niveau autoroutier de 160 000 véhicules, constitue une gêne pour la ville de Neuilly.

M. Louis-Charles Bary, maire de Neuilly-sur-Seine a rappelé que l'enfouissement de l'avenue est une nécessité pour sa ville et qu'il ne conçoit pas ce projet sans entrée et sortie latérales desservant Neuilly. Selon lui, ce projet est également « une occasion unique de requalification urbaine pour Neuilly » dans la mesure où il dégagerait 6 ha de surface aménageable.

Les premières conclusions de la Commission particulière du débat public RN 13 ont été, ensuite, présentées par son président, M. Roland Peylet, conseiller d'Etat. Il s'est félicité que ce débat « constructif et nourri » ait mobilisé tant de monde. Il a précisé que « quoique très neuilléenne cette participation a fait émerger des points saillants que la CPDP n'hésitera pas à étudier et à analyser pour rédiger son compte-rendu ». Ces points saillants portent sur la possibilité d'étudier une variante de tunnel à petit gabarit permettant de réduire le coût du projet, le traitement de l'air vicié, le réexamen de la question des entrées et sorties et les itinéraires de délestage. Il a également insisté sur la nécessité d'établir un travail commun avec l'ensemble des collectivités territoriales de l'ouest parisien intéressées par l'opération.

Le compte rendu de la CPDP ainsi que le bilan de la commission nationale seront publiés au cours d'une conférence de presse qui se tiendra le 11 juillet 2006. Le ministre des transports, de l'équipement et de la mer prendra sa décision, sur la base de ces documents, dans un délai de trois mois.

**Contact presse** : Anne-Laure Chartoire – Etat d'Esprit – [annelaure@etat-desprit.fr](mailto:annelaure@etat-desprit.fr)  
tel : 01 40 260 260 ou 06 21 68 95 18